



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2017 - édition du
23/01/2018**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Cabinet du Préfet
Bureau du Cabinet
Mission Distinctions Honorifiques

ARRETE

**portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,
des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2017**

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;

VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de la jeunesse et des sports ;

VU l'avis du 18 décembre 2016 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports dans la limite du contingent annuel notifié par le ministre de la ville de la jeunesse et des sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

.../...

ARRETE

Article 1^{er} – au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2017, la médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze, est décernée à :

- ALBUIXECH Pierre, demeurant à NICE
- ANELLI Louis, demeurant à CAGNES-SUR-MER
- ARNAUT Robert, demeurant à NICE
- BADALASSI Roger, demeurant à LE CANNET
- BUCHET Thierry, demeurant à ASPREMONT
- CALAMUSO Jean-Luc, demeurant à NICE
- CHATEL Sylviane, demeurant à CAGNES-SUR-MER
- CHETRIT Daniel, demeurant à NICE
- CUNADO Fabien, demeurant à MANDELIEU-LA-NAPOULE
- CURINGA François, demeurant à NICE
- DAVID Christian, demeurant à BIOT
- DURY Axel, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-VAR
- DZIUBA Yannick, demeurant à ANTIBES
- FOLSCHWEILER Michel, demeurant à NICE
- GOTTE Dominique, demeurant à CAGNES-SUR-MER
- LAIGRE DE GRAINVILLE Laëtitia, demeurant à ROQUEFORT-LES-PINS
- MARTINEZ Anthony, demeurant à NICE
- MERLO Alexandre, demeurant à ANTIBES
- MICHEL Stéphane, demeurant à VALBONNE
- POIRIER Jean-Claude, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-VAR
- ROBECCHI ANELLI Marie-Thérèse, demeurant à PEILLON
- SACCOMANNO Joseph, demeurant à NICE
- SAIONI Christiope demeurant à NICE
- SAIONI Denis, demeurant à L'ESCARENE

- TONCELLI Joëlle, demeurant à NICE
- VINESSE Franck, demeurant à Nice

Article 2 – le secrétaire général et le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le **24 JAN. 2017**

Le préfet des Alpes-Maritimes



Georges-François LECLERC

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Distinctions Honorifiques.....	2
Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2017.....	2

Index Alphabétique

Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2017.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2